

La mobilité internationale des étudiants franciliens en 2006



C. Doutré/BS/SH/IAU idf

Les étudiants inscrits en Île-de-France séjournent plus à l'étranger que ceux des autres régions. En partie parce qu'ils poursuivent de longues études, et qu'ils sont plus aisés. Cependant, comme ailleurs, la mobilité étudiante stagne depuis quelques années.

A priori porteuse d'une valeur ajoutée pour les étudiants, mais freinée par de nombreux obstacles (coûts, maîtrise de la langue, équivalences...), la mobilité étudiante fait l'objet d'une attention toute particulière au niveau européen. Elle est devenue une priorité en France, à l'échelle de l'État, des Régions et, depuis peu, des départements. Alors que l'harmonisation des diplômes au niveau européen entendait simplifier les pro-

cédures administratives d'équivalence d'un pays à l'autre, la part des étudiants européens mobiles n'a pas augmenté dans les proportions attendues. Depuis le début des années 2000, elle aurait même stagné dans plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest, dont la France. Les enquêtes de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) sur les conditions de vie des étudiants comportent un volet de questions sur la mobilité des étudiants à l'étranger. Les données recue-

lies au printemps 2006 fournissent un éclairage sur la mobilité « sortante » des étudiants, la nature des séjours effectués à l'étranger, le profil des étudiants « mobiles » et les stratégies de financement des séjours.

Les Franciliens plus mobiles que les autres

Parmi les étudiants inscrits dans les universités et les lycées publics d'Île-de-France en 2005-2006, plus de 75 000 se sont déjà rendus au moins une fois à l'étranger pour leurs études. Parmi eux, plus de 57 000 sont de nationalité française. La part des étudiants mobiles y est plus élevée que dans les autres régions : 19 % contre 15 % des étudiants des autres régions⁽¹⁾. On peut estimer à environ 1,7 le

L'enquête « Conditions de vie 2006 » de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)

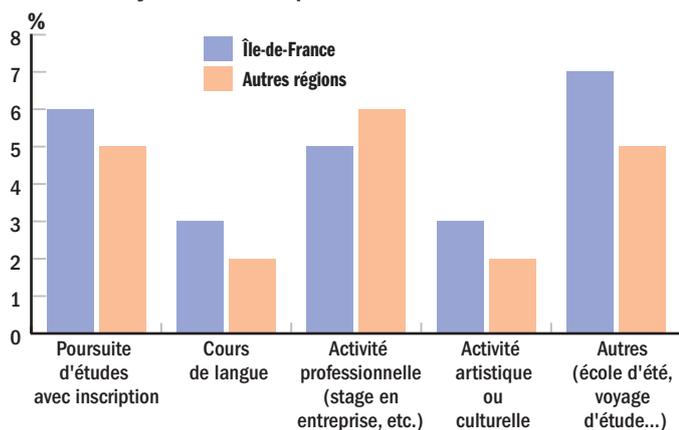
L'enquête a été menée au printemps 2006 auprès des étudiants inscrits dans les universités publiques et privées, les sections de techniciens supérieurs publiques et les classes préparatoires aux grandes écoles publiques. Lors des éditions précédentes (1994, 1997, 2000, 2003), l'échantillon était réalisé par extraction aléatoire d'environ un vingtième des étudiants inscrits de l'année en cours. En 2006, l'extraction s'est élargie à un cinquième des étudiants. Les questionnaires ont été envoyés par voie postale. L'édition 2006 a permis de recueillir près de 25 000 réponses exploitables, dont 5 500 pour l'Île-de-France (4 830 en université et 615 en lycée). L'enquête permet de repérer les grandes tendances et les principaux freins de la mobilité étudiante.

Pour la prochaine campagne (2010), l'OVE prévoit d'étoffer le questionnaire, afin de mettre en évidence les raisons explicites qui retiennent les étudiants de séjourner à l'étranger.

nombre de séjours à l'étranger effectués par les étudiants franciliens mobiles, contre 1,5 dans les

(1) Le taux de mobilité des étudiants de nationalité française inscrits en Île-de-France s'établit à 16,5 %.

Nature des séjours déclarés par les étudiants « en % » en 2006



Source : Enquête « Conditions de vie des étudiants », 2006, OVE.

autres régions. Non seulement les étudiants franciliens sont plus nombreux à partir que les étudiants de province, mais ils semblent partir plus souvent. Comme à l'échelle nationale, la proportion d'étudiants franciliens mobiles est restée stable depuis l'enquête 2000.

Une mobilité souvent spontanée

Par « étudiant mobile », l'OVE entend celui qui, « depuis son entrée dans l'enseignement supérieur, a effectué au moins un séjour à l'étranger en relation avec ses études ». Cette définition large inclut les étudiants partis poursuivre leurs études en s'inscrivant dans un établissement étranger (6 %), et ceux partis dans le cadre d'un stage ou d'une activité professionnelle (5 %). Des types de séjours souvent plus courts sont également pris en compte : cours de langue, activité artistique ou culturelle, séjours en école d'été, voyages d'étude... Seuls les séjours à motif touristique ne sont pas considérés. Au sens de l'OCDE, seuls « les individus qui se rendent dans un autre pays dans l'intention d'y poursuivre leurs études » entrent dans la catégorie des « étudiants

mobiles ». Plus floue et composite, la définition de l'OVE donne à apprécier l'importance des séjours spontanés qui ne font l'objet d'aucune aide. En France, on estime à près de 80 % la part de mobilité qui s'effectue en dehors de tout programme de bourses ou de partenariats entre établissements⁽²⁾. Seulement 20 % des étudiants franciliens mobiles en 2006 sont partis dans le cadre d'un programme européen (type Erasmus). La part des étudiants qui déclarent avoir eu recours à des aides est la même en Île-de-France et dans les autres régions. Cependant, les étudiants franciliens sont plus souvent amenés à partir à l'étranger pour de courtes durées, dans le cadre de séjours atypiques (activités artistiques ou culturelles, cours de langue, voyages d'étude...). Ces séjours annexes, contrairement aux mobilités d'étude et de stage, ne sont pas couverts par les aides à la mobilité. Souvent, ils se révèlent propices à des mobilités de plus longues durées.

La mobilité s'accroît avec le niveau d'études

Le niveau d'études est l'un des facteurs les plus déterminants en termes de mobilité. Plus l'étu-

diant a cumulé d'années d'études, plus il a de chance d'avoir effectué au moins un séjour en relation avec son cursus. Un tiers des étudiants de niveau égal ou supérieur à bac + 5 sont mobiles alors que peine un dixième aux niveaux bac + 1 et 2. La grande majorité des étudiants suivent un cursus universitaire de type LMD (licence, master, doctorat). Ils partent plus souvent après avoir obtenu leur diplôme de licence. D'autant que les mobilités d'études et de stages ne sont généralement autorisées qu'à partir de la troisième ou la quatrième année d'études post-bac. Au niveau licence sont concernés les étudiants qui profitent de leurs vacances pour réaliser des voyages en relation avec leurs études, et les étudiants en IUT ou en classes supérieures de lycée qui peuvent partir durant leur période de scolarité. La part considérable d'étudiants inscrits en master ou en doctorat explique pour beaucoup le dynamisme francilien en termes de mobilité sortante.

Un « effet filière » marqué

En Île-de-France, comme dans les autres régions, les étudiants

en lettres et sciences humaines et sociales, droit et sciences économiques ont deux fois plus de chance d'être mobiles que les étudiants en IUT ou dans les disciplines de la santé. Cet « effet filière », sensible jusqu'au niveau de la licence, s'atténue au-delà, puisque, arrivés à bac + 5, les étudiants scientifiques sont aussi mobiles que les littéraires. De fait, les mobilités de stage et d'études qui supposent un séjour à l'étranger de longue durée sont en général prévues dans le cadre des formations du troisième cycle (masters). Alors que les scientifiques partent plus souvent pour une activité professionnelle, les étudiants littéraires sont plus enclins à partir étudier à l'étranger. L'Île-de-France compte davantage d'étudiants en lettres et sciences sociales que les autres régions, ce qui contribue à la plus grande mobilité des Franciliens.

Une affaire de « bons élèves »...

Enfin, un dernier facteur de mobilité lié au cursus mérite d'être signalé : le fait d'avoir eu son bac en avance accroît les chances de mobilité et ce particulièrement en Île-de-France. La mobilité à l'étranger concerne plus du quart des étudiants franciliens qui ont obtenu leur baccalauréat avant leur majorité. De plus, avoir obtenu son bac en retard ne diminue véritablement les chances de mobilité qu'en Île-de-France. L'âge d'obtention du bac reflétant en partie le niveau scolaire, il semblerait que, les bons élèves partent davantage à l'étranger, surtout parmi les étudiants de classes moyennes et populaires. Un autre indicateur confirme ce résultat : quel que soit le milieu familial, la probabilité de partir à l'étranger au cours des études supérieures augmente proportionnellement à la mention obtenue au baccalauréat.



Le programme européen Erasmus

Mis en place en 1987, ce programme encourage la coopération multilatérale entre établissements d'enseignement supérieur européens en apportant un soutien financier à la mobilité des étudiants et des personnels, dans le cadre de poursuites d'études et de stages (depuis 2007). Près de 5 600 étudiants inscrits en Île-de-France en ont bénéficié en 2007-2008.

Nombre de bénéficiaires de la bourse Erasmus en 2007-2008

	Étudiants en séjours d'études	Étudiants en stage	Enseignants	Personnels
Île-de-France	4 910	672	613	31
ÎdF/France en %	21,8	19,8	24,9	14,2

Source : Agence Europe-Éducation-Formation France, Données statistiques Erasmus, mai 2009

(2) Campus France, « La mobilité sortante des étudiants français : éléments de mise en perspective » in *Les notes de Campus France*, n° 14, juillet 2008.

L'Amie, une aide sociale de la Région Île-de-France à la mobilité internationale des étudiants

Mise en place par la Région Île-de-France dès 2001, l'Amie s'adresse aux étudiants :

- inscrits dans un établissement habilité (17 universités, 10 grands établissements publics et 84 écoles non universitaires sont concernés),
- ayant déjà accompli deux années d'études, sauf pour les étudiants d'IUT,
- ne dépassant pas un quotient familial annuel⁽¹⁾ de 19 000 €,
- séjournant au moins deux mois dans un pays étranger.

Le montant de l'aide s'établit à 426 € par mois, pour une durée totale maximum de dix mois. Les dotations aux établissements sont fixées en fonction de leurs effectifs, du nombre de boursiers de niveau master, et du nombre de bourses accordées l'année précédente.

Plus de 2500 étudiants ont bénéficié de cette aide au cours de l'année 2008-2009.

L'aide a été étendue en 2003 aux étudiants en sections de techniciens supérieurs dans cinq spécialités, avec des modalités adaptées. Près de 500 étudiants étaient concernés durant la même année. Le nombre total d'étudiants aidés par la Région est en forte croissance depuis 2004 (70 %).

D'autres dispositifs de soutien à la mobilité internationale, non soumis à conditions de ressources, ont été mis en place en faveur des centres de formation par l'apprentissage, et des apprentis réalisant un stage en entreprise dans un pays étranger. Au total, 6 000 apprentis ont été concernés en 2008-2009, un chiffre en progression de 13 % sur un an.

(1) Quotient familial annuel = revenu fiscal annuel/nombre de parts fiscales.

... et de capacités financières ?

Les capacités financières des familles pèsent sur la mobilité étudiante. Ainsi, seuls 13 % des étudiants bénéficiant d'une bourse sociale sont déjà partis à l'étranger depuis leur entrée dans le supérieur, contre 20 % des non-boursiers. Or, la part des étudiants boursiers est relativement faible en Île-de-France, ce qui contribue à gonfler le taux de mobilité dans la région. Quels que soient leur niveau d'études et leur filière universitaire, les étudiants issus de milieux défavorisés ont moins de chances de partir à l'étranger que les autres. Cependant, à classe sociale équivalente, les étudiants franciliens partent toujours plus à l'étranger que les étudiants de province. Sans négliger l'importance du facteur financier et social, les déterminants sociaux-économiques ne sont pas les seuls responsables du faible accroissement de la mobilité étudiante. Par exemple, la propension des étudiants en lettres et sciences humaines à partir reste importante en Île-de-France, quel que

soit leur milieu social. Les établissements supérieurs s'impliquent inégalement dans les politiques visant à encourager la mobilité étudiante. Cependant, plus l'étudiant est socialement et économiquement favorisé, moins il sera sensible aux effets de filière ou de niveau scolaire.

Des financements publics limités

Si les aides publiques à la mobilité ne cessent de se multiplier, les bourses ne sont pas toujours cumulables et la seule bourse Erasmus de 380 euros par mois en 2006 ne permet pas aux étudiants de couvrir tous les frais liés à un séjour prolongé à l'étranger. C'est pourquoi des collectivités locales ont mis en place des aides supplémentaires : la Région Île-de-France met à la disposition des étudiants une bourse sur critères sociaux⁽³⁾, tandis que la ville de Paris prévoit un complément à

(3) <http://www.iledefrance.fr/aides-regionales/dossier-importation/mobilite-internationale-des-etudiants/>

Proportion d'étudiants ayant séjourné dans un pays étranger selon le niveau et la nature des études (%)

	Île-de-France	Autres régions
Niveau d'études		
Bac + 1 et 2	9	7
Bac + 3 et 4	20	19
Bac + 5 et plus	34	33
Lycée public		
- Section de techniciens supérieurs	13	14
- Classe préparatoire aux grandes écoles	22	15
Université		
Total :	19	16
- Lettres et sciences humaines et sociales	23	20
- Droit et économie	22	17
- Sciences	13	17
- Santé	9	9
- Institut universitaire technologie	9	9
Ensemble des étudiants	19	15

Source : Enquête « Conditions de vie des étudiants » 2006, OVE.



Université d'Oxford. Le Royaume-Uni est la première destination des étudiants franciliens.

Les destinations :

une préférence pour les pays anglophones

La première destination déclarée par les étudiants franciliens mobiles est le Royaume-Uni : 35 % s'y sont rendus depuis leur entrée dans l'enseignement supérieur, contre 30 % des étudiants des autres régions. Les séjours aux États-Unis sont également plus fréquents (14 %). Dans ces pays où l'inscription dans un établissement d'enseignement est coûteuse, les étudiants privilégient les stages plutôt que les poursuites d'études. Les autres pays les plus cités sont des pays frontaliers : Espagne et Allemagne (17 %), Italie (11 %).

Plusieurs raisons justifient l'attraction exercée par les pays anglophones : la proximité, le caractère reconnu des formations et des diplômes, la tradition d'accueil d'étudiants étrangers, et aussi la langue, qui est la plus étudiée. À cet égard, le niveau d'anglais déclaré par les étudiants est significatif : 60 % de ceux qui sont partis se jugent de bon niveau (55 % dans les autres régions), contre 41 % seulement des étudiants n'ayant pas séjourné à l'étranger. Cependant, de nombreux autres pays, notamment scandinaves, proposent aussi des formations dispensées en anglais.



Mikael Lundgren/Regeringskansliet

Le processus de Bologne est un dispositif de réformes européen visant à l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Europe (ici, groupe de suivi).

la bourse Erasmus. Il apparaît pourtant que les fonds dégagés chaque année pour la mobilité étudiante sont sous-utilisés et le programme Erasmus évolue faiblement en France. Non seulement les aides à la mobilité n'ont pas le succès escompté, mais, en plus, elles ne parviennent pas à annuler les effets discriminants du milieu social. Dans la perspective du processus de Bologne⁽⁴⁾ et avec l'objectif affiché d'arriver à un taux de mobilité étudiante de 20 % d'ici à 2010 au niveau européen, la France a pris de nouvelles mesures, en décidant le doublement du nombre de bénéficiaires des bourses (de 15 000 à 30 000), leur revalorisation de 380 à 400 euros par mois, et leur extension aux stages⁽⁵⁾. 4 910 étudiants franciliens ont suivi des études à l'étranger et 672 ont effectué un stage dans le cadre du programme Erasmus durant l'année 2007-2008. Ils représentent respectivement 22 % et 20 % des étudiants français en mobilité Erasmus, proportions relativement faibles.

Le désir de mobilité ne va pas de soi

Un rapport du Centre d'analyse stratégique paru en 2008⁽⁶⁾ a remis en cause le désir de mobilité internationale des étudiants, en général pris pour acquis. En réalité, comme en témoigne un récent sondage de l'Ifop⁽⁷⁾, les étudiants ne souhaitent pas tous partir à l'étranger pour leurs études (31 % des sondés). Nombreux sont ceux qui n'en voient

pas l'intérêt (9 %) et ceux qui ne tiennent pas à s'engager dans des démarches administratives complexes pour obtenir des aides (10 %). Les étudiants n'ont même pas la garantie que la procédure de reconnaissance des diplômes se fera sans difficultés. Il y aurait un vrai problème de transparence et un manque de communication quant aux moyens et aux fins d'une expérience de mobilité. Par ailleurs, l'aspiration à la mobilité n'est évidemment pas indifférente au milieu social de l'étudiant. Non seulement un étudiant issu de la classe supérieure a des moyens financiers lui permettant d'assumer le coût d'un séjour à l'étranger, mais, en plus, il en perçoit mieux les avantages pour son intégration sur le marché du travail et parviendra mieux qu'un autre à en tirer parti. Le fait qu'il y ait, en Île-de-France, davantage d'étudiants privilégiés ayant la possibilité d'effectuer de courts séjours à l'étranger sans le soutien d'aides extérieures, contribue à la plus forte aspiration à la mobilité des étudiants franciliens. Les étudiants aisés qui ont eu l'occasion de partir pour de courtes durées sont naturellement plus enclins à partir pour de longues durées dans le cadre de poursuites d'études ou de stages à l'étranger.

Le soutien financier est nécessaire, mais insuffisant

De plus en plus, se développe l'idée qu'il faut agir sur les moteurs de la mobilité. Bien sûr, il

convient d'agir sur le levier financier, qui est évoqué par 53 % des étudiants comme le premier obstacle à la mobilité européenne (sondage Ifop), mais il faudrait aussi améliorer les conditions de séjour dans le pays d'accueil. Trop souvent, l'étudiant qui bénéficie d'une bourse à la mobilité Erasmus se plaint du manque d'encadrement sur place. Les établissements, tout comme les professeurs, ont un rôle considérable à jouer sur ce plan. Or, les politiques des établissements en faveur de la mobilité de leurs étudiants se révèlent inégalement dynamiques⁽⁸⁾. De plus, on observe une corrélation positive entre la mobilité des enseignants et celle de leurs élèves, quoique moins significative en Île-de-France que dans les autres régions⁽⁹⁾. Inciter à une plus forte mobilité du corps enseignant, réfléchir aux meilleurs moyens pour les étudiants de tirer parti, sur le plan professionnel, d'une expérience de mobilité, favoriser les départs en les soutenant financièrement et améliorer l'encadrement des séjours de mobilité pour qu'ils soient le plus profitables sont des voies à explorer pour encourager la mobilité étudiante.

Corinne de Berny-Riche,
Marion Maisonobe ■

(4) À Bologne, en 1999, vingt-neuf pays se sont engagés à construire un espace européen de l'enseignement supérieur à l'horizon 2010. Parmi leurs objectifs figure l'accroissement de la mobilité des enseignants et étudiants dans l'enseignement supérieur en Europe.

(5) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20119/mobilite-des-etudiants.html>

(6) Centre d'analyse stratégique, « Encourager la mobilité des jeunes en Europe », *Rapports et documents*, n° 15, La documentation Française, juillet 2008.

(7) Sondage réalisé du 7 au 12 novembre 2008 par l'Ifop pour Touteurope.fr, sur un échantillon de 802 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 à 24 ans.

(8) KUNIAN Florence, HOUZEL Guillaume, (OVE), *Politiques de vie étudiante des universités*, La documentation Française, juin 2009.

(9) AGBOUSSOU Igor, CAREL Sophie, CARO Patrice, « Les Échanges européens Erasmus... Accroître la mobilité des enseignants pour développer celle des étudiants », *Bref*, n° 246, Cereq novembre 2007.

Pour en savoir plus

- CAMPUS FRANCE, « La mobilité sortante des étudiants français : éléments de mise en perspective », *Les notes de Campus France*, n° 14, juillet 2008.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, « Encourager la mobilité des jeunes en Europe », *Rapports et documents*, n° 15, La documentation Française, juillet 2008.
- KUNIAN Florence, HOUZEL Guillaume (OVE), *Politiques de vie étudiante des universités*, La documentation Française, juin 2009.
- www.ove-national.education.fr
- www.europe-education-formation.fr

Directeur de la publication
François Dugeny
Directrice de la communication
Corinne Guillemot
Responsable des éditions
Frédéric Theulé
Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier
Maquette
Vay Ollivier

Diffusion par abonnement
76 € les 40 numéros (sur deux ans)
Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38
www.iau-idf.fr
Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144